



TR: Demande d'examen au cas par cas n°14374 -projet PV -St Jean de Serres-30

À partir de Suzanne GEVAERT <suzanne.gevaert@gdsolaire.com>

Date Ven 2025-03-28 16:59

À INGENIERIE_DEV <ingenierie.dev@gdsolaire.com>

Voici la réponse de la DREAL Occitanie pour Saint-Jean-de-Serres 1772

Suzanne

De: RICCIARDELLA Sandrine - DREAL Occitanie/DEC/DAE/DAEE

Envoyé: Vendredi 28 mars 2025 16:51

À: Urbanisme

Cc: Suzanne GEVAERT

Objet: Demande d'examen au cas par cas n°14374 -projet PV -St Jean de Serres-30

Bonjour,

Vous avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet référencé ci-dessus.

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée, mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du code de l'environnement, je vous demanderais de bien vouloir fournir certains compléments :

- description du projet et de ses composantes (type de panneaux, hauteurs (haute et basse), type d'ancrage compte tenu de l'implantation sur une ancienne décharge, modalités d'entretien de la végétation...) ;
- description de l'état actuel du site et pré-diagnostic écologique (le projet est en PNA Léopard ocellé, Pie grièche méridionale, Pie grièche à tête rousse, ces enjeux n'ont pas été identifiés dans la demande);
- est-ce que les haies, boisements existants ou la ripisylve du cours d'eau à l'Est sont impactés par le projet? Si oui, envisager un recul suffisant du projet, évaluer les impacts naturalistes et proposer des mesures en conséquence;
- évaluer l'impact de la mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) sur les haies et boisements qui bordent le projet;
- évaluation des impacts potentiels des hypothèses de raccordement au réseau électrique (en particulier lorsqu'elles ne suivent pas des voies existantes) ;
- recueillir auprès de l'entité qui a assuré la gestion de la décharge : une cartographie du périmètre de la décharge, les types de déchets accueillis, une description des travaux ayant été réalisés pour la remise en état du site, l'arrêté municipal concernant la fermeture de cette décharge... ;
- indiquer les mesures prévues en phase chantier vis-à-vis des matériaux qui pourraient être remaniés lors des terrassement, tranchées... et qui pourraient contenir d'anciens déchets ;
- fournir une analyse paysagère du projet, comprenant un nombre suffisant de photomontages depuis des vues proches et éloignées, notamment depuis les RD 109 et 907. Cette analyse et les photomontages devront tenir compte de la hauteur des installations prévues, de la topographie et de la mise en oeuvre des OLD.

Vous pouvez transmettre ces pièces complémentaires préférentiellement par mail : ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Si l'ensemble des pièces à envoyer dépasse 4Mo, utilisez le site suivant, qui vous permet d'envoyer jusqu'à 1024Mo : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez également les transmettre par courrier ou par dépôt dans nos bureaux à l'adresse :

DREAL Occitanie

DEC / DAE / Division Est

520 Allée Henri II De Montmorency – CS 69007

34 064 Montpellier Cedex 2

Dans l'attente de ces compléments, les délais d'instruction de votre demande sont suspendus.

Cordialement,